



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ecole de Musique – Désignation de deux nouveaux représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du Conseil d'établissement

La Communauté de Communes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre (EPCC) et l'Harmonie de Cosne ont engagé en 2008 une coopération culturelle destinée à développer un enseignement musical de qualité auprès des enfants et des adultes.

Afin de contractualiser ce partenariat une convention a été conclue et un conseil d'établissement créé, il est composé de :

- 5 élus désignés par la collectivité ;
- 1 représentant de l'EPCC ;
- 1 représentant de l'Harmonie ;
- 1 représentant de l'équipe pédagogique ;
- Le directeur de l'école de musique.

Il est présidé par un des élus désignés par la collectivité et se réunit une fois par trimestre.

Ses missions sont :

- D'évaluer l'activité de l'école,
- De proposer des orientations au conseil communautaire,
- De recenser les problématiques,
- De fournir des éléments budgétaires au conseil communautaire,
- De fixer le « cahier des charges » dans lequel doit s'inscrire le projet pédagogique d'établissement,
- De proposer au Conseil Communautaire le montant des cotisations annuelles ainsi que les règles associées.

Ont été désignés, par délibération du 20 septembre 2020, comme représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Etablissement de l'Ecole de musique :

Mme Danielle ROY
Mme Maryline DEGANO GABEZ
Mme Corinne COLONEL
M. Alain DEDISSE
M. Alain ASSELIN

Depuis, Mme DEGANO GABEZ et Mr DEDISSE ont démissionné de leurs fonctions.

Il convient donc de désigner 2 nouveaux représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du Conseil d'établissement.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidates :

- Mme Nadège COQUILLAT
- Mme Béatrice BOULOGNE

Mmes Nadège COQUILLAT et Béatrice BOULOGNE ayant obtenu la majorité absolue sont désignées comme représentantes de la Communauté de Communes au Conseil d'Etablissement de l'Ecole de musique.

Les 5 représentants sont donc :

- Mme Danielle ROY
- Mme Corinne COLONEL
- M. Alain ASSELIN
- Mme Nadège COQUILLAT
- Mme Béatrice BOULOGNE

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 9
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, identified as M. Patrick RAPEAU, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 058-200067916-20241210-2024_10_12_14-DE

